



ASSOCIATION NATIONALE DES PLAISANCIERS EN EAUX INTERIEURES

Association créée en 1985 & régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 198, rue de Vaugirard - bte 41 - 75 015 Paris 15^e - W822 001 449

L'ANPEI ne dispose d'aucune possibilité de récupération, de remboursement ou de compensation de la TVA par quelque moyen que ce soit.

Présidente : Anne Ackermans 06 25 47 26 81 : presidente@anpei.org

RENOUVELLEMENT de COTISATION 2024 (*Personne Morale*)

SI VOUS PREVOYEZ UN REGLEMENT PAR VIREMENT, CONNECTEZ VOUS à : <https://www.anpei.org/adhesion/>

Pour les autres cas de règlement, merci de compléter ce formulaire

Paiement Renouvellement de Cotisation 2024 :

- Valable pour une année civile : du 01/01 au 31/12.
- Tout renouvellement de cotisation reçu à partir du 01/10/2023 est valable jusqu'au 31/12/2024.

Montant Renouvellement de Cotisation : 58 euros (70€ au-delà du 15 Février 2024 – Date de réception de votre règlement)

- Paiement par chèque (*Ordre du chèque : ANPEI*) Paiement en espèces

A compléter OBLIGATOIREMENT pour identifier votre règlement

Numéro d'adhérent (voir sur votre carte d'adhérent - 7 Chiffres) :

Si N° Adhérent oublié, contacter par email : adhesion@anpei.org

--	--	--	--	--	--	--	--

* **Nom de l'association / société :** _____

Adresse Postale : _____

* Code Postal : _____ * Ville : _____ * Pays : _____

* N° de Tel. Fixe : _____ * N° de Tel. Mobile : _____

Site Web : _____ Adresse e-mail : _____ @ _____

Nom du représentant légal / président : _____

Adresse Postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

N° de Tel. Fixe : _____ N° de Tel. Mobile : _____



Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, ces informations ne sont pas cédées et ne font pas l'objet d'une utilisation commerciale. Seules les informations marquées par * peuvent être publiées, **avec votre accord**, dans le « Carnet de Bord » (numéro spécial de notre revue « Le Musard'eau »), annuaire destiné aux adhérents.

Votre accord : J'autorise Je n'autorise pas l'ANPEI à publier les informations marquées par *



Ayant pour but de limiter notre impact environnemental et les dépenses de l'ANPEI, **vous vous engagez à accepter** de recevoir exclusivement par courriel les convocations aux Assemblées Générales Nationales, et de voter en ligne pour les scrutins liés à ces réunions.

Votre accord : Je m'engage Je ne m'engage pas

Bénéficiez-vous du contrat d'assurance CAP-MARINE / CANED-AXA ? OUI NON



Pour les souscripteurs au contrat d'assurance de notre partenaire CAP-MARINE, le non-paiement de la cotisation avant le 15 février 2024, entrainera une augmentation de l'ordre de 25 % de la prime d'assurance.



Date	Vos commentaires	Signature Adhérent

Bulletin à envoyer à : Philippe CONAN – 63 avenue Maurice Tardat – 49000 ANGERS - email : adhesion@anpei.org